



COMMISSION DES COMPETITIONS

DEPARTEMENTAL U15

Foot à 8

1/ Règlement

Le règlement du foot à 8 s'applique à cette pratique.

+ Durée des matchs :

2 fois 35 mn (1/2 terrain)

+ Arbitrage :

Assuré par un bénévole

+ Rencontres :

Utilisation de la FMI

2/ Classement

Un classement sera établi, uniquement pour suivre le bon déroulement des rencontres.

La Commission